

Une logique de proximité

La Fondation de France est présente sur l'ensemble du territoire. Cette proximité permet un contact direct avec les donateurs, fondateurs et bénéficiaires et favorise l'adaptation des propositions de la Fondation de France aux réalités de terrain.

Siège et Centre-Ouest

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org

Grand-Ouest

Départements : 29, 22, 56, 35, 53, 72
8 rue du Pré Botté
35000 Rennes
Tél. : 02 99 38 24 22

Départements : 44, 49, 37, 85, 79, 86
5, rue Columelle
44000 Nantes
Tél. : 02 51 83 20 70

E-mail : grandouest@fdf.org

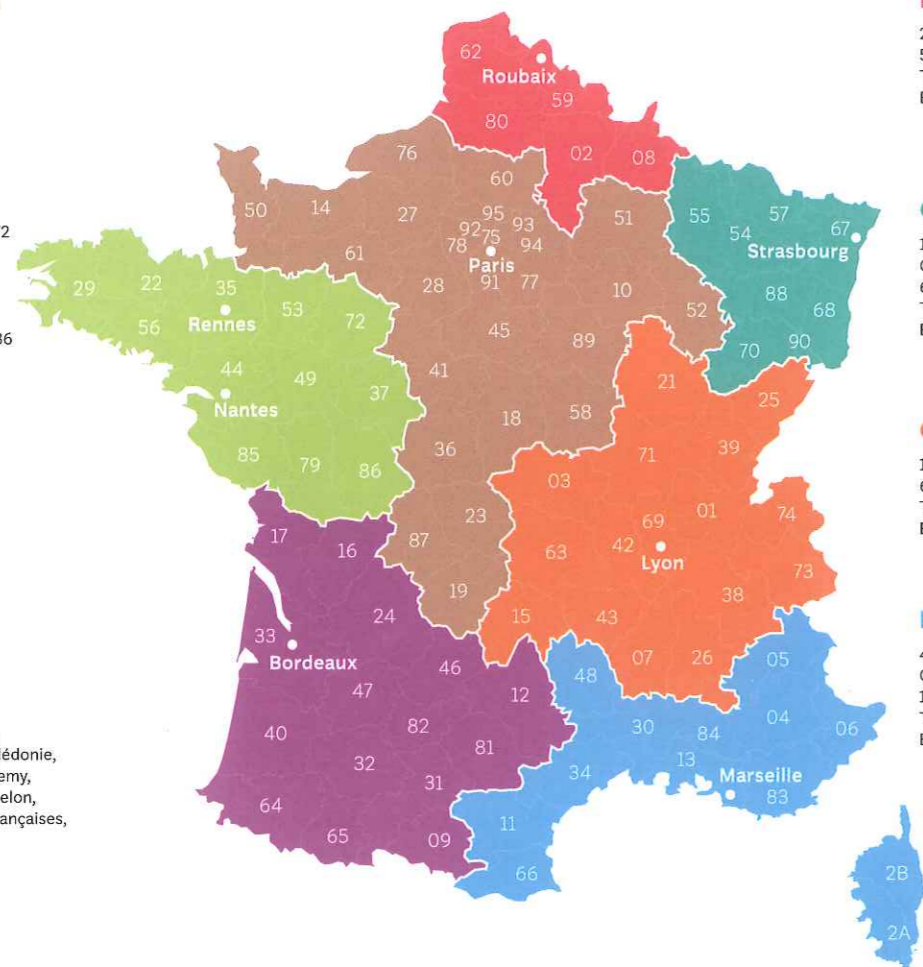
Sud-Ouest

29 rue Esprit des Lois
33000 Bordeaux
Tél. : 05 56 52 03 07
E-mail : sudouest@fdf.org

France d'Outre mer

Guadeloupe, Guyane, La Réunion,
Martinique, Mayotte, Nouvelle-Calédonie,
Polynésie française, Saint-Barthélemy,
Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis-et-Futuna.

Programme Habitat
40 avenue Hoche
CS 30001
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 87 49
E-mail : habitat@fdf.org



Nord

29 Grand'Rue
59100 Roubaix
Tél. : 03 20 11 80 90
E-mail : nord@fdf.org

Grand Est

10 rue Sainte-Marguerite
CS 90012
67083 Strasbourg cedex
Tél. : 03 88 22 78 68
E-mail : grandest@fdf.org

Centre-Est

19 rue de l'Arbre Sec
69001 Lyon
Tél. : 04 72 10 92 30
E-mail : centreest@fdf.org

Méditerranée

42 rue Montgrand
CS 20004
13006 Marseille
Tél. : 04 91 90 08 77
E-mail : mediterranee@fdf.org

Avec les 808 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu plus de 150 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.

40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél. : 01 44 21 31 00
Fax : 01 44 21 31 01
fondationdefrance.org

Fondation
de
France

Fondation
de
France

Aider les personnes
vulnérables

Appel à projets 2017

Habiter et vivre ensemble sur son territoire

Dates limites de retour des dossiers : 14 mars et 8 septembre 2017

Contexte

En France, aujourd'hui, plus de 3,8 millions d'hommes, de femmes et d'enfants endurent une situation de mal-logement. Ils sont 12 millions pour qui le logement est un facteur de fragilité ou de vulnérabilité. Les dispositifs sociaux ne suffisent pas à améliorer leurs conditions de vie. Ces personnes, de plus en plus nombreuses, sont rarement associées à la mise en œuvre de réponses innovantes susceptibles de combler leurs besoins. Or, le logement représente une clé majeure de l'insertion, de l'équilibre et du mieux-être des personnes fragilisées.

Objectifs

En 14 ans, le programme Habitat de la Fondation de France a soutenu près de 2 000 projets de logements stables. Leurs porteurs ont pu en évaluer la faisabilité, les faire démarrer, puis les conduire à leur autonomie. Ces projets concernent d'abord le public en marge des dispositifs de droit commun, celui que touche la pénurie de logements à coût accessible. Ils visent aussi bien l'accès au logement que le maintien dans celui-ci, le développement d'une nouvelle offre que l'implication des habitants sur leur territoire.

Critères de sélection

Cette vaste expérience a permis au programme Habitat de définir une série de critères. Ceux-ci offrent à un projet les meilleures chances de succès, lui permettant de servir au mieux l'intérêt

de ses bénéficiaires. Non nécessairement cumulables, les critères sont les suivants :

- l'implication des habitants dans la conception et la réalisation du projet, qu'il s'agisse d'accéder à un logement ou de conserver celui-ci ;
- la mise en œuvre de solutions collectives ;
- le développement des liens sociaux à tous les niveaux, de l'habitation au territoire de vie, ces liens ayant entre autre pour conséquence de soulager les situations d'isolement ou de solitude ;
- l'attention apportée à la diversification de l'habitat et des bassins de vie ;
- le développement de solutions diminuant les coûts du loyer et de fonctionnement des logements individuels ou collectifs ;
- l'incitation des habitants à s'impliquer sur leur territoire ;
- l'appui aux actions locales d'encouragement, de formation, d'accompagnement et de soutien à l'accès au logement à utilité sociale ainsi qu'au maintien dans un logement à loyer réglementé.

La Fondation de France soutiendra notamment, mais sans exclusive, les projets :

- développant des solutions nouvelles telles que l'habitat participatif, le logement des travailleurs précaires, l'écohabitat, etc.
- contribuant à sortir de leur situation de mal logement les habitants de copropriétés en difficultés, d'habitat dégradé et/ou énergivore, etc.

Un appel à projets de la Fondation de France,
avec le soutien de la Fondation JM.Bruneau

FONDATION
JM.BRUNEAU
SOUS L'ÉGIDE DE LA FONDATION DE FRANCE

Quelles sont les initiatives concernées ?

Les initiatives concernent des ménages à revenu modeste. Elles doivent être adaptées à leur profil, leurs ressources, leurs besoins et leurs désirs.

Compte tenu de chaque contexte, et au regard des objectifs que la Fondation de France souhaite contribuer à atteindre, celle-ci sera très attentive à soutenir des projets intégrant les critères énoncés ci-dessus. Durant l'examen des projets, la cohérence et l'efficacité de ces critères mis au service des habitants seront particulièrement pris en compte.

Innovation

Une attention particulière sera portée à l'innovation dans ses champs technique, organisationnel ou social, comme dans celui des dynamiques de groupe et de l'implication citoyenne de toutes les catégories de population.

Modalités de soutien

Partenariat

Sur le long terme, aucun projet n'a la capacité d'avancer sans force auxiliaire. C'est pourquoi le programme Habitat de la Fondation de France encourage vivement chaque porteur de projet à constituer un partenariat avec les collectivités locales, les bailleurs sociaux, les acteurs de l'économie sociale et solidaire correspondant aux exigences du projet en question. Un partenariat de type financier est vivement recommandé.

Financement

Le financement de la Fondation de France est accordé pour trois ans maximum. Il prendra la forme d'une participation à des frais d'ingénierie, à des charges de personnel, de matériel, ou à l'évaluation du projet durant sa période de réalisation. En amont, il pourra s'appliquer à l'étude de faisabilité du projet (maturation, recherche de financements, etc.) sur une durée de 6 à 8 mois, ou au démarrage du projet en question.

La Fondation de France ne finance pas :

- le fonctionnement régulier des structures ou des organismes auteurs de projets ;
- les dépenses d'investissement immobilier, de matériaux et matériels destinés aux travaux ;
- les dépenses d'acquisition ou de réhabilitation ;
- les dispositifs habituellement pris en charge par les financements publics.

Qui peut répondre ?

Les structures à but non lucratif et/ou d'intérêt général, tels qu'associations ou groupements d'habitants dotés d'une identité juridique.

La demande de subvention doit être présentée par le porteur du projet.

Comment répondre ?

Le dossier de candidature est disponible par téléchargement sur :

fondationdefrance.org/article/habitat

Le dossier complet, accompagné de ses annexes, devra être adressé par courrier électronique à la fondation régionale correspondant à votre département (voir carte).

La date limite de réception des dossiers est fixée au 14 mars 2017 pour la première session, et au 8 septembre 2017 pour la seconde.

Les projets reçus feront l'objet d'une présélection puis le cas échéant d'une instruction. Après celle-ci, les dossiers retenus seront examinés par un comité d'experts. La décision de la Fondation de France vous sera communiquée par voie postale.

En cas de problème...

Si votre association éprouve des difficultés à compléter ce dossier, n'hésitez pas à nous en informer. Un accompagnement pourra vous être proposé.

Si vous n'êtes pas certain que votre initiative réponde à la demande de notre appel à projets, adressez-nous par courriel sa description succincte. Nous vous informerons de l'intérêt que nous pouvons lui porter.

Aide méthodologique complémentaire

e+ Comment agir pour l'environnement ?

Afin d'encourager le développement de méthodologies adaptées, la Fondation de France pourra accorder une aide complémentaire au financement du projet retenu dans le cadre de cet appel à projets. Destinée à mesurer les impacts environnementaux du projet et à rechercher des solutions pour en réduire les nuisances, elle pourra financer un accompagnement externe (diagnostic, adaptation du projet, plan d'action), des actions de formation ou d'échange de pratiques.

Exemples de projets soutenus

Franciade (Stains)

L'objectif du projet était d'améliorer les lieux de vie par la mise en place d'ateliers techniques et de chantiers à domicile visant l'auto-rénovation accompagnée.

Trois pôles d'actions complémentaires ont vu le jour : la pérennisation d'outils-thèque, des ateliers collectifs d'apprentissage et des chantiers solidaires de rénovation accompagnée.

Hors cadre (Roubaix)

Le projet vise à mobiliser la participation des habitants au programme de rénovation urbaine d'un quartier populaire, à ses enjeux, modalités et expérimentations, en empruntant les méthodologies et approches culturelles et artistiques.

Enerterre (Cotentin et Bessin)

Ce projet d'auto-rénovation de logements est mené dans le cadre de chantiers participatifs en milieu rural. Il s'agit de créer un réseau d'entraide pour aider les plus modestes à améliorer la performance énergétique de leur habitat ancien en terre, tout en redonnant vie aux méthodes traditionnelles de construction.

Pour loger (Montreuil)

Une nouvelle résidence sociale cogérée permet à des travailleurs migrants mal logés depuis des années de vivre dans des conditions dignes et solidaires. Il s'agit d'organiser la vie commune, de maîtriser l'occupation des locaux en coopération avec les résidents.

Commune de Tremargat (Côtes-d'Armor)

Les habitants d'une petite commune rurale et isolée souhaitent renforcer le dynamisme et l'attractivité de la vie locale. Une démarche participative d'épicerie paysanne et d'aménagement du cœur du centre bourg a été engagée. Ce projet d'habitat participatif doit répondre à des besoins en logements avec l'utilisation de matériaux écologiques ainsi que des besoins en équipements et espaces de rencontre pour des personnes en habitat précaire (travailleurs saisonniers, habitat léger ou nomade...) pour l'ensemble des résidents de la commune.

Les ateliers nomades (Autun)

Suite à des actions participatives avec les habitants (jardins partagés, ateliers coopératifs vélos, compostage partagé et ateliers urban'artistique), un lieu cogéré de rencontres et de formation en direction des habitants et des acteurs a vu le jour afin de développer la participation et le pouvoir d'agir.

SNL (Saint-Denis)

Ces logements très sociaux à hautes performances énergétiques sont nés d'une démarche participative face à la dégradation de l'habitat local. Bâti par la communauté portugaise installée dans ce quartier, il est en partie destiné à être démoli. En créant des espaces communs et des lieux d'échanges, cet habitat collectif donne un souffle nouveau au quartier mais aussi aux nouveaux locataires, pour qui ce projet est synonyme de réinsertion sociale et professionnelle.